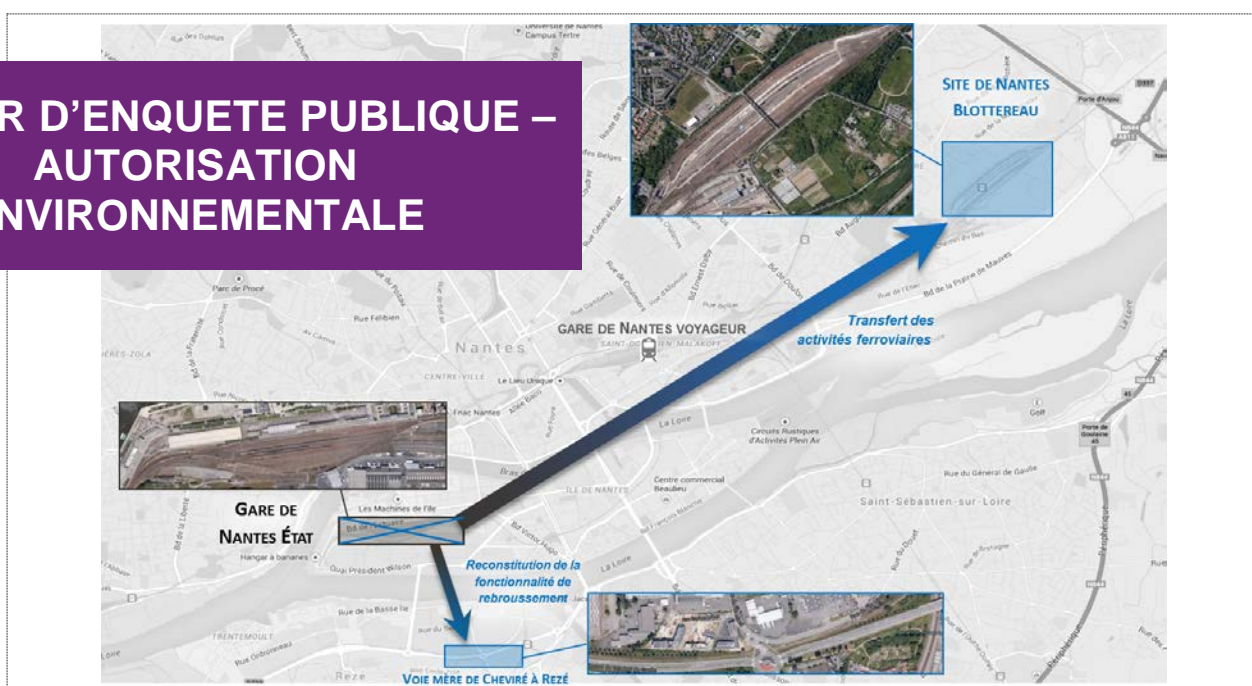


NANTES ETAT – NANTES BLOTTEREAU

TRANSFERT DES ACTIVITÉS FERROVIAIRES

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE –
AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE



DOCUMENT 2 Pièce 2C – Bilan de la concertation

Document propriété de SNCF Réseau
Reproduction et communication interdites sans autorisation de l'approbateur

Version :
C

NANTES ÉTAT – NANTES BLOTTEREAU

MAITRISE D'OUVRAGE	PRODUCTEUR DU DOCUMENT
 <p>SNCF Réseau Direction Ingénierie & Projets Centre Ouest Agence Projet Bretagne - Pays de la Loire 1, rue Marcel PAUL 44000 NANTES</p>	 <p>Egis Parc du Perray 7 rue de la Rainière TSA 37823 44379 NANTES Cedex 3</p>
LIGNE N° 515 000 - DE TOURS à SAINT-NAZAIRE	

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

HISTORIQUE DES VERSIONS		
VERSION	DATE DE L'ÉDITION	DESCRIPTION SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
A	08/12/2017	Version initiale
B	06/09/2018	Compléments suite à l'avis de l'Autorité Environnementale
C	10/09/2018	Version finale

Le projet de transfert des installations de Nantes État à Nantes Blottereau n'a pas fait l'objet d'une concertation réglementaire car il n'est pas concerné par l'article L103.2 du code de l'urbanisme.

Cette consultation des services a été menée par l'équipe projet depuis 2013. À ce titre plusieurs rencontres ont eu lieu en amont de l'enquête publique avec les services de l'État (DREAL, DDTM), Nantes Métropole, la Région des Pays de la Loire, le département de la Loire-Atlantique, le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, la SAMOA, SNCF (Mobilité, TER et Intercité, Fret, Voyage, Maintenance et Travaux), le SDIS, la ville de Rezé et l'Architecte des bâtiments de France.

45 réunions ont eu lieu depuis 2013. Ces réunions ont traité les sujets variés suivants :

Site de Nantes Blottereau

- Définition du plan de voie ;
- Capacités de remisage ;
- Définition du réseau de défense incendie ;
- Caractéristiques de la base arrière GOP ;
- Caractéristiques de la zone dédiée au fret ;
- Opérations coup de poing impactant les circulations (ferroviaires et routières) ;
- Niveau de crue contre lequel le projet doit se prémunir ;
- Insertion paysagère du poste de signalisation ;
- ...

Site de Nantes État

- Phasage et calendrier de dépose ;

Site de Rezé

- Implantation de l'ouvrage dénivelé ;
- Modalités de fermeture prolongée du passage à niveau ;
- Modalités de sortie des trains fret pour le Grand Port ;
- ...

Pour ces échanges trois instances ont été créées :

Comité de Pilotage (COFIL)

Le Comité de Pilotage de l'opération est composé des représentants des Financeurs et de SNCF Réseau. Il est placé sous la présidence du Préfet coordonnateur, Préfet de la région des Pays de la Loire.

Il a pour objet :

- d'informer les Financeurs de l'avancement des études et travaux, notamment en dressant un point d'étape d'avancement physique, de tenue des délais et du suivi de la gestion financière de l'opération.

- de s'accorder sur des orientations en cours de réalisation, en particulier de décider des mesures à prendre dans le cas où le maître d'ouvrage prévoit une modification du programme de réalisation ou un risque de dépassement du besoin de financement.

Le Comité de pilotage peut associer à ses travaux des experts en fonction de l'ordre du jour des séances.

Les décisions se prendront à l'unanimité des membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il a pour fonction de faire le point sur l'avancement technique et financier du projet, de valider les dossiers d'études définitifs et de lancer officiellement les phases ultérieures.

Il est également à même de prendre toute décision modifiant le contenu des conventionnements préalablement validés.

SNCF Réseau peut être amené à le convoquer en cas de détection d'un aléa rencontré ou de survenu d'un risque fort, notamment planning ou financier.

Comité des Directeurs (CODIR)

Il est composé à minima des représentants des financeurs et de SNCF Réseau. Il est placé sous la présidence du Secrétaire Générale aux Affaires Régionales (SGAR), et réunit les directeurs des services de l'ensemble des entités représentées.

Il a également pour objet :

- d'informer les financeurs de l'avancement des études et des travaux, notamment en dressant un point d'étape d'avancement physique, de tenue des délais et du suivi de la gestion financière de l'opération.
- de s'accorder sur des orientations en cours de réalisation, en particulier de décider des mesures à prendre dans le cas où le maître d'ouvrage prévoit une modification du programme de réalisation ou un risque de dépassement du besoin de financement.
- De préparer les Comités de Pilotage, décisionnels en matière de programme, de planning et de financement.

Comité Technique (COTECH)

Il est composé à minima des représentants techniques et financiers de chacun des membres du comité de pilotage et de SNCF Réseau.

Il se réunit au minimum quatre fois par an.

Il a pour mission de suivre et contrôler le déroulement de l'opération et éclairer les choix et préparer les décisions du Comité de Pilotage (COPIL) ou du Comité des Directeurs (CODIR).

Une déclaration d'intention a, par ailleurs, été produite et mise à disposition du public sur les communes de Nantes et Rezé, entre août et octobre 2017. Elle n'a fait l'objet d'aucune remarque.